

Appel à manifestation d'intérêt

Atlas de la Biodiversité Communale

Animations et sciences participatives

2021



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Sommaire

Atlas de la Biodiversité Communale portés par le Parc	4
Contexte des ABC	4
Les objectifs pour le grand public	4
Le territoire concerné	5
Les animations ABC de 2021	5
Objectifs attendus	5
Cahier des charges	5
Critères de sélection	7
Informations pratiques et financières	7
Les programmes de sciences participatives	8
Objectifs attendus	8
Cahier des charges	8
Critères de sélection	9
Informations pratiques et financières	9
Les porteurs de projet	10
Qui peut présenter un projet ?	10
Les attentes du Parc vis-à-vis des porteurs de projet	10
L'accompagnement du Parc aux porteurs des projets	11
Communication et commercialisation	12
Dépôts et sélection des Projets	12
Calendrier de l'appel à projet	12
Annexe 1 : Principes de sécurité des animations	14
1.1 Principes généraux à toutes les animations	14
1.2 Animations en plein air ne nécessitant pas d'aménagement	14
1.3 Rappel des règles de base de l'animation en plein air :	14
1.4 Animations en salle	15
1.5 Expositions	15
Annexe 2 : Pièces de candidature à envoyer	16
2.1. Fiche de candidature "Animations ABC 2021"	16
2.2. Fiche de candidature "Sciences participatives 2021"	17
2.3 Contacts pour vous aider à répondre à l'AMI	18

Information Rendez-vous du Parc : Les animations retenues dans la programmation ABC seront également inscrites dans les rendez-vous du Parc. Il n'est donc pas nécessaire de répondre à l'AMI des RDV du Parc en plus de celui-ci.

1. Atlas de la Biodiversité Communale portés par le Parc

1.1. Contexte des ABC

Le syndicat mixte du Parc porte, depuis 2019, des Atlas de la Biodiversité Communale sur son territoire d'action. Ces projets visent, en plus d'améliorer la connaissance de la biodiversité sur les communes concernées, à sensibiliser leurs habitants à la nature de proximité et les faire participer activement à l'amélioration des connaissances naturalistes.

Les dossiers déposés pour cet AMI concerneront :

- une ou des propositions **d'animations ou rendez-vous nature** en 2021
- l'animation d'un **programme de sciences participatives** "Amphibiens reptiles" ou "Papillons" en 2021

1.2. Les objectifs pour le grand public

Après une édition d'animations ABC 2020 fragilisée par la crise sanitaire, le Syndicat Mixte du Parc propose de reconduire cette programmation en 2021 dans un contexte inédit et avec toutes les précautions de rigueur.

Cet Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) a vocation à identifier, faciliter et rendre lisible l'ensemble des animations "biodiversité" du territoire, qu'elles soient initiées tant par le syndicat mixte du Parc ou par les partenaires locaux.

Le **programme d'animations 2021** devra répondre aux objectifs suivants :

- la répartition de rendez-vous de façon homogène sur l'ensemble des communes concernées par l'AMI ;
- des rendez-vous répondant aux attentes d'un public diversifié, incluant certaines adaptations pour les personnes en situation de handicap ;
- la découverte d'une diversité de groupes taxonomiques parmi la flore, l'avifaune, les insectes, les amphibiens, les reptiles, les mammifères et d'autres groupes originaux ;
- à la valorisation des sites naturels patrimoniaux déjà connus.
- à une originalité de sensibilisation, avec des types de rendez-vous variés

L'AMI a également vocation à construire les programmes de sciences participatives prévus tout au long des ABC des prochaines années. Deux programmes seront proposés dès 2021 : un programme visant à mobiliser les habitants autour des amphibiens et des reptiles, et un second pour les mobiliser sur les papillons de jour.

Ces **programmes de sciences participatives 2021** devront répondre aux objectifs suivants :

- lancer des dynamiques locales de recherche d'espèces cibles en fonction des saisons
- former des habitants à la reconnaissance d'espèces emblématiques du territoire
- créer une communauté d'observateurs bénévoles favorisant les échanges entre eux et se réunissant régulièrement
- tenir informés les observateurs bénévoles des avancées et découvertes sur leurs communes
- favoriser l'utilisation d'outils numériques, et valider les données transmises qui intégreront les Atlas communaux

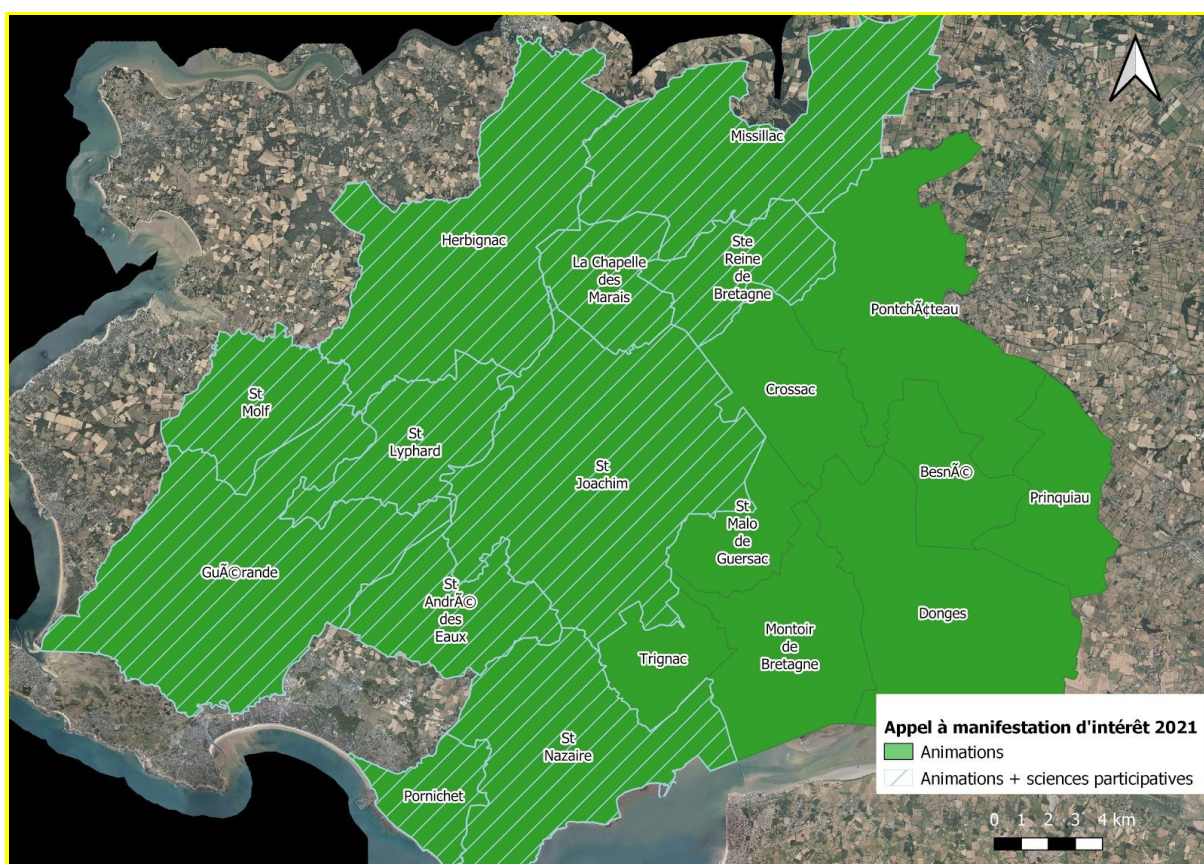
1.3. Le territoire concerné

L'AMI porte sur deux groupes de communes du Parc naturel régional et de la ville Porte de Pornichet :

- Les communes ayant bénéficié d'ABC en 2019 et 2020, soient Trignac, Saint-Malo-de-Guersac, Montoir-de-Bretagne, Donges, Crossac, Besné, Pont-Château et Prinquiau.
- Les communes bénéficiant d'ABC à partir de 2021, soient Saint-Nazaire, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint Joachim, La Chapelle des Marais, Sainte Reine de Bretagne, Missillac, Herbignac, Saint Lyphard, Guérande et Saint-Molf.

Les **animations proposées pourront se dérouler sur toutes ces communes** (19 au total), avec un nombre retenu plus important pour celles démarrant leur ABC en 2021.

Les **programmes de sciences participatives** seront animés **uniquement sur l'ensemble des communes démarrant leur ABC en 2021** (11 au total).



Chaque commune dispose d'un panel d'espaces naturels et d'espèces faunistiques et floristiques à découvrir.

Le syndicat mixte du Parc peut faciliter le développement des projets, notamment en faisant le lien auprès des élus et des médiathèques du territoire.

2. Les animations ABC de 2021

2.1. Objectifs attendus

Les porteurs de projet sont invités à présenter leurs projets d'animations se déroulant au cours de l'année 2021, à partir de février. **Le nombre maximum d'animations pouvant être proposées par structure est fixé à 20.**

Les Atlas étant conduits sur plusieurs années, les propositions d'animations non retenues en 2021 pourront être récupérées pour les programmations 2022 et 2023.

Le Syndicat mixte du Parc se garde la possibilité, en cas de budget disponible, de solliciter chaque porteur de projet pour inciter à proposer des rendez-vous complémentaires.

Les animations ont plusieurs vocations : elles ciblent principalement les habitants des communes engagées dans un ABC, et visent à favoriser la découverte de la nature de proximité, faciliter le débat public autour de la biodiversité, informer des dernières découvertes scientifiques et naturalistes, valoriser les espaces naturels locaux et encourager les acteurs locaux à se mobiliser pour préserver la faune et la flore.

2.2. Cahier des charges

- La diversité d'approche des animations proposées et leur originalité constituent des critères déterminant dans les animations retenues. La liste suivante (non exhaustive) répertorie certains **types d'animations** pouvant être proposées :
 - des ateliers pratiques de construction pour favoriser la biodiversité chez soi
 - des visites de sites naturels emblématiques du territoire
 - des conférences, ciné-débats, cafés-débats sur des thématiques biodiversité d'actualité
 - des randonnées nature (balades commentées, randonnées nocturnes...)
 - des visites d'expositions naturalistes artistiques (peintures, photos)
 - des sorties nature thématiques sur un milieu naturel ou un groupe d'espèces
 - des stages/formations naturalistes à la journée ou sur plusieurs sessions, avec ou sans hébergement
 - des initiations artistiques (croquis, aquarelles, photo...)
 - des chantiers ou inventaires participatifs
 - des rencontres d'échanges de pratiques (jardiner au naturel...)
- Une attention particulière sera portée aux rendez-vous à caractère événementiel et **coopératif avec des acteurs locaux.**
- Des sujets croisés touchant des **problématiques d'actualité sur le territoire** seront également appréciés, notamment les relations biodiversité et changement climatique, biodiversité et agriculture ou encore biodiversité et aménagement du territoire.
- L'adaptabilité des animations sur les **différentes communes** concernées, ou la bonne **répartition communale des propositions** est primordiale afin de construire un

programme d'animations équitable entre les communes engagées. Une **répartition dans le temps et en fonction des saisons** est également demandée (numéro de semaine).

- Pour certaines communes, des **thèmes à traiter sont déjà identifiés**. Les candidats sont invités à formuler des propositions à partir de ces éléments. D'autres propositions peuvent être formulées sur ces mêmes communes. Sur les communes pour lesquelles aucun thème n'est identifié, le candidat est invité à proposer les thèmes qui lui semblent les plus opportuns.

Commune	Thème
<i>Guérande</i>	Bocage (haies, mares...)
<i>Saint-Nazaire</i>	La nature en ville (diversité, comment l'accueillir, hérissons des jardins...)
<i>Herbignac</i>	Reptiles; Landes
<i>Montoir-de-Bretagne</i>	Amphibiens; Insectes des jardins
<i>Pont-château</i>	Pollinisateurs; Trame noire (éclairage et chauves-souris)
<i>Saint-Malo-de-Guersac</i>	Mares et haies
<i>Crossac</i>	Bocage et haies
<i>Pornichet</i>	Dune grise
<i>Saint-André-des-Eaux</i>	Découverte des orchidées
<i>Sainte-Reine-de-Bretagne</i>	Landes
<i>La Chapelle des marais</i>	Randonnée nature
<i>Toutes communes</i>	Atlas des orchidées

2.3. Critères de sélection

Les critères de sélection des animations, permettant de définir les meilleures propositions, sont les suivants :

Critères	Part dans la note
Originalité (thème et/ou type d'intervention peu ou pas abordés parmi toutes les propositions d'animations)	35 %
Pertinence de l'animation (adaptée au territoire défini, thème d'actualité, attractivité)	35 %
Répartition géographique (au regard des autres propositions)	20 %
Diversité des publics touchés (personnes à mobilité réduites, public familial, professionnels...)	10 %

2.4. Informations pratiques et financières

Les animations proposées seront financées intégralement par le Syndicat mixte du Parc sur la base du référentiel GRAINE Pays de la Loire, et fixées à **250 € l'animation d'une demi-journée** (préparation et déplacement inclus).

Des frais complémentaires pourront être pris en charge sur facture selon les animations (fournitures de construction, fournitures de dessin, hébergement, intervenant extérieur...).

Le montant de chaque animation doit être estimé, ainsi qu'une proposition financière globale pour l'ensemble des animations proposées.

Ne peuvent pas être proposés :

- des animations à caractère strictement sportif, touristique ou commercial ;
- des animations culturelles ou artistiques, sans aucun lien avec le Parc naturel régional ;
- des conférences, débats, expositions qui présentent un caractère militant, politique ou religieux.

Les réservations aux sorties seront prises par le Syndicat mixte du Parc. La liste des participants sera transmise à l'animateur quelques jours avant le rendez-vous.

Une convention sera établie avec chaque prestataire retenu. Elle précisera tous les aspects pratiques et financiers.

3. Les programmes de sciences participatives

3.1. Objectifs attendus

Les porteurs de projet sont invités à présenter leurs projets d'animation de programmes de sciences participatives pour 2021, à partir de février. Ils peuvent répondre à l'un des deux programmes suivants :

- Un programme autour des **amphibiens et des reptiles**, visant à faciliter les observations d'amphibiens et de reptiles, deux groupes taxonomiques fragiles et relativement difficiles à observer.
- Un programme autour des **papillons de jour**, visant à inventorier les différentes espèces de papillons de jour du territoire et de contribuer à l'amélioration des connaissances de ce groupe relativement accessible pour le grand public.

Les Atlas étant conduits sur plusieurs années, ces programmes seront renouvelés tous les ans jusqu'à concrétisation des ABC sur les communes concernées. Les intitulés des programmes seront proposés par le porteur de projet, puis validés avec l'équipe du Syndicat mixte du Parc. **Plusieurs propositions d'intitulés peuvent donc être proposés.**

Ces programmes ont plusieurs vocations : ils ciblent particulièrement les habitants des communes engagées dans un ABC, les incitant à mieux observer la nature de proximité, à créer du lien entre des bénévoles mobilisés dans un même objectif, créer des dynamiques locales autour de la nature et préciser les inventaires naturalistes sur des groupes difficiles à rencontrer, ou accessibles pour le grand public.

Les propositions d'animation d'un des programmes de sciences participatives pourra se reposer sur le guide national ["Guide des bonnes pratiques sur les sciences participatives en biodiversité"](#).

3.2. Cahier des charges

Certains critères de sélection sont **communs à chacun des programmes** de sciences participatives, dans le choix des candidatures retenues :

- l'adéquation du programme pour la cible retenue : le grand public
- la contribution des données récoltées aux Atlas de la Biodiversité, et donc leur validité et fiabilité
- l'utilisation d'outils numériques et/ou papiers déjà existants pouvant être mis à contribution du programme
- Axer le programme sur la simplicité et la progressivité au cours du temps, afin de former en continu les participants volontaires et leur permettre d'accumuler des connaissances à leur niveau,
- Maintenir le contact et l'intérêt des participants en valorisant leur engagement et au travers une veille permettant de relancer régulièrement leur intérêt au programme

- Prévoir des temps de rencontre afin de créer une dynamique de groupe, et de favoriser la constitution d'une "communauté" d'observateurs
- Lancer ponctuellement des "défis" ou des "événements clés" pour maintenir une dynamique auprès des participants

Pour le programme **amphibiens et reptiles**, il sera demandé au porteur du projet la conception scientifique d'une clé de détermination des amphibiens et reptiles du territoire du Parc, au même titre que celle des papillons de jours présente dans le guide "[Papillons de Brière et alentours](#)". La conception graphique d'un guide à partir de cette clé sera ensuite pris en charge par le Parc.

Pour le programme **papillons de jour**, le guide "Papillons de Brière et alentours" pourra être réédité par le Parc afin de servir d'outil de référence pour les participants au programme.

3.3. Critères de sélection

Les critères de sélection permettant de définir les meilleures propositions sont donc les suivants :

Critères	Part dans la note
Diversité et complémentarité des actions proposées	40%
Originalité (approche innovante)	25%
Répartition géographique (animation du programme égale sur les 11 communes)	25%
Attractivité auprès du public jeune et des familles (outils adaptés et attractifs)	10%

Des outils de communication, valorisation ou sensibilisation complémentaires peuvent être proposés et pourront potentiellement être pris en charge par le Parc (conception et impression).

3.4. Informations pratiques et financières

Ces programmes ont vocation à durer 3 ans *a minima*, durée à prendre en compte dans la proposition d'animation de cette première année. Le détail des actions prévues dans l'animation du programme sera précisé afin de justifier le plan de financement qui accompagnera la proposition.

Le coût des animations incluses dans l'animation du programme se fera sur la base du référentiel GRAINE Pays de la Loire, soit à hauteur **de 250 € l'animation d'une demi-journée** (préparation et déplacement inclus).

Les autres frais devront être justifiés avec le temps passé pour chacune des actions. Le Syndicat mixte du Parc assurera, en complément, tous les frais d'impression et de conception graphique de documents nécessaires à la bonne animation des programmes.

Les médiathèques du territoire se verront attribuer des "Points relais" pouvant accueillir de la documentation ou des outils pratiques. Elles peuvent constituer le lieu de rencontre ou d'échange (direct ou indirect) privilégié entre les participants aux programmes et le porteur du projet.

Une convention sera établie avec chaque prestataire retenu. Elle précisera tous les aspects pratiques et financiers.

4. Les porteurs de projet

4.1. Qui peut présenter un projet ?

Toutes personnes physiques ou morales qui se reconnaissent dans les valeurs du Parc naturel régional de Brière et qui souhaitent partager leurs connaissances, savoir-faire avec les habitants et visiteurs.

Pour tous les types d'animations ou proposition d'animation de sciences participatives, le porteur de projet doit :

- être compétent sur la thématique proposée, soit professionnellement, soit de notoriété
- être en capacité d'apporter les conditions de sécurité requise liées à son animation
- être assuré en responsabilité civile
- en cas de prestation payante, se conformer à la réglementation fiscale en vigueur.

Une structure candidate peut proposer à la fois des animations ABC 2021, et l'animation d'un programme de sciences participatives.

Le choix des animations retenues et l'attribution de l'animation des programmes de sciences participatives passeront par un jury composé de techniciens et d'élus du Parc. Ce jury se basera sur les critères de sélection, définis en 2.3 et 3.3 du présent document, pour retenir les candidatures.

4.2. Les attentes du Parc vis-à-vis des porteurs de projet

● Encadrement des animations

Les animations sont menées sous la responsabilité exclusive du porteur de projet. Ce dernier s'engage à respecter les principes de sécurité des animations précisés dans l'annexe 4.

● Démarche qualité

L'animation proposée s'inscrit dans le cadre d'une programmation du Parc naturel régional de Brière, avec son soutien et l'utilisation de son image.

Afin de garantir le bon déroulement des animations et la qualité de leur contenu, une démarche qualité est mise en œuvre :

- le porteur de projet doit rappeler aux participants qu'ils sont invités à la fin de l'animation à **donner leur avis** par mail ou directement sur le site internet du Parc ;
- le porteur de projet s'engage à participer au **bilan organisé par le Parc naturel régional de Brière** ou à transmettre un bilan dès l'animation terminée (retour à chaud, fréquentation, public participant...).

Des personnes « témoins » peuvent être commanditées par le Parc naturel régional pour participer à des animations (agents, élus du Parc...).

● Mise à disposition des lieux

Le syndicat mixte du Parc et les communes volontaires mettent à disposition gratuite des porteurs de projets retenus les locaux ou espace de plein air nécessaire aux animations proposées, sous réserve de disponibilité.

Sous réserve d'un retour à des conditions sanitaires normales :

- La mise à disposition gratuite des locaux du Parc est effectuée sous réserve de disponibilité et du dépôt d'une caution, de la réalisation d'un état des lieux, et de la validation des règles d'usage des lieux, matériels et équipements mis à disposition. Les projets proposés devront impérativement respecter les capacités maximales d'accueil des locaux.
- Pour les porteurs de projets sollicitant un logement sur le site de Kerhinet, il sera demandé une participation à hauteur de 15 €/jour pour l'occupation d'un studio. Une caution sera également demandée à hauteur de 50€. Le cas échéant, durant la période de location, l'occupant devra maintenir le bien dans un état de propreté satisfaisant ; à l'issue de la période de location, le Syndicat mixte du Parc se réserve le droit de conserver la caution si le bien n'est pas rendu dans un état satisfaisant.
- Pour les projets de stage ou d'animation utilisant les hébergements (dortoirs), il sera demandé une participation à hauteur de 15 €/nuit par stagiaire participant. Cette

participation prenant en compte l'utilisation des dortoirs, de la salle à manger et de la cuisine. Une caution sera également demandée à hauteur de 350 € quelque soit la durée de l'occupation.

L'ensemble des modalités sera indiqué dans une convention de partenariat.

5. L'accompagnement du Parc aux porteurs des projets

L'acceptation du projet se traduira par la signature d'une convention de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et le candidat. Celle-ci décrira précisément l'initiative retenue ainsi que les conditions de sa réalisation, notamment la mise à disposition éventuelle de locaux.

En complément de sa participation financière, le Parc facilite la bonne réalisation des animations et des programmes de sciences participatives à travers les actions proposées ci-dessous. Dans le cas de la recherche d'un équilibre financier des animations proposées, le porteur de projet doit rechercher des partenariats complémentaires ou proposer une prestation payante pour les participants.

5.1. Communication et commercialisation

Le Parc naturel régional s'engage à participer à la promotion des animations retenues dans le cadre d'un programme d'animations mis en ligne sur son site internet, en format papier, relayé sur les réseaux sociaux et auprès de la presse.

Les projets retenus bénéficieront ainsi :

- du réseau de communication du Syndicat mixte du Parc (presse, newsletter, site internet,

ensemble des partenaires du Syndicat mixte...)

- de l'accueil téléphonique pour l'information et les réservations.
- des réseaux communaux, en particulier les mairies, médiathèques et leurs sites internet respectifs

A noter cependant que la communication autour de l'animation du projet ne doit pas seulement être limitée à la seule action du syndicat mixte du Parc, le prestataire doit également s'engager à communiquer auprès de l'ensemble de son réseau.

Dans ce cas, des supports de communication peuvent être mis à disposition des partenaires.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional disposera des droits d'utilisation des images pour tous les supports, tant gratuits que payants, qu'il édite ou coédite.

6. Dépôts et sélection des Projets

Les projets seront impérativement présentés conformément aux principes de sécurité proposés en annexe 1.

Les critères de sélection sont détaillés dans la partie "2.3 Critères de sélection" pour les animations et "3.3 Critères de sélection" pour les programmes de sciences participatives du présent document.

L'annexe 2 détaille les modalités de candidature : **modèles de fiches à remplir + envoi des pièces.**

6.1. Calendrier de l'appel à projet

Les candidatures pourront être reçues selon le calendrier suivant :

Date limite de réception	Animations se déroulant
dépôt possible jusqu'au 20 novembre 2020	de janvier à décembre 2021

- **Envoi :**

candidatures à envoyer de préférence en ligne, le cas échéant un accusé de réception vous sera envoyé.

a.carret@parc-naturel-briere.fr

ou par voie postale (les candidats devront anticiper leur envoi pour respecter l'échéance indiquée dans le présent document)

M. le Président du Parc naturel régional de Brière

Appel à manifestation d'intérêt "Atlas de la biodiversité communale"

214 rue du Chef de l'île – Ile de Fédrun

44720 SAINT JOACHIM

Annexe 1 : Principes de sécurité des animations

1.1 Principes généraux à toutes les animations

- Au plus tard la veille de l'animation, l'animateur annule la sortie en cas de :
 - conditions météorologiques exceptionnelles empêchant la tenue de l'animation,
 - raison personnelle majeure de la part de l'intervenant,
 - si le nombre d'inscrits est inférieur à 5 personnes.

Prévenir impérativement la Maison du Parc en temps voulu afin d'informer les personnes inscrites de l'annulation.

- S'il s'agit d'une animation destinée aux enfants, préciser dans le descriptif la tranche d'âge concernée et qu'elle ne peut avoir lieu sans la présence d'un adulte accompagnateur.

1.2 Animations en plein air ne nécessitant pas d'aménagement

A minima une formation professionnelle **aux premiers secours** doit avoir été suivie par l'intervenant.

A défaut pour ce type de sortie, l'intervenant, qu'il soit bénévole ou non, même s'il a une expérience de terrain reconnue, doit s'adjoindre un accompagnant qualifié.

Le rôle de chacun doit être bien établi à l'avance entre les deux personnes.

1.3 Rappel des règles de base de l'animation en plein air :

L'organisateur du rendez-vous, c'est-à-dire celui ou celle qui va préparer, guider ou co-accompagner la sortie s'engage à :

- Repérer impérativement l'itinéraire à une date proche de l'animation, y compris sur un chemin balisé.
- Demander les autorisations de passage si nécessaire.
- Au départ, vérifier discrètement l'équipement adéquat des participants, chaussures adaptées, chapeau, eau, et leurs capacités physiques (enfants trop jeunes ou personnes très âgées par exemple) quitte à refuser une personne si vous jugez que son équipement ou ses capacités physiques ne lui permettront pas de participer en toute sérénité à l'animation.
- Prévoir un téléphone portable (chargé !)
- Le n° de portable utilisé doit être connu de la Maison du Parc.
- Toujours attendre les retardataires lors des bifurcations ou croisements d'itinéraires.
- Si l'animation prévue doit finir à la nuit tombante, porter des vêtements clairs.
- Garder à l'esprit les règles élémentaires de sécurité car votre responsabilité peut être reconnue si la preuve est faite :
 - d'un défaut d'organisation
 - d'une faute de surveillance

- d'une erreur d'appréciation d'un risque encouru (attention à la difficulté de l'activité, à l'âge des participants)
- d'une absence de conseils
 - Tout animateur doit avoir à sa disposition les coordonnées actualisées des services de secours (pompiers, gendarmerie, centre anti-poison, SAMU...)
 - Pensez à vous équiper d'une petite trousse de premier secours à garder dans le sac à dos.
- **Autres animations en plein air :**
 - Dans le cadre d'une démonstration en plein air sans aménagement particulier mais nécessitant un outillage à risque, toutes les précautions de sécurité du public, notamment en matière de distance, sont mises en pratique.

1.4 Animations en salle

- **Préparation**
 - Avant l'animation, organiser la pièce.
 - Vous assurer du bon fonctionnement des équipements à utiliser (branchements, aération, chauffage éventuel, repérer les issues de secours le cas échéant).
 - Vous assurer du bon fonctionnement du matériel utilisé lors des conférences : vidéo projecteur, écran, ordinateur portable...
 - Tout matériel utilisé lors des animations doit être en parfait état de fonctionnement.
 - En aucun cas il ne faut faire manipuler au public des outils dangereux.
 - Les fournitures nécessaires à chaque participant doivent être suffisantes.
 - La jauge de la salle (nombre de places) doit impérativement être connue. Elle comprend l'effectif du public admis augmenté du personnel d'animation ou d'encadrement.
 - Respecter les normes maxima d'effectifs qui sont les suivantes :
 - bancs non numérotés : 1 personne par 50 cm linéaire.
 - spectacles où les gens restent debout : 3 personnes au m²
 - L'animateur est couvert par son assurance responsabilité civile.
- **Pendant l'animation :**
 - Annoncer l'objectif et le déroulement de l'atelier / la conférence / en introduction. Présenter le ou les intervenants.
 - Prévoir une ou plusieurs pauses.
 - Communiquer de façon claire, être à l'écoute des participants.
 - Pendant une animation recevant un public nombreux (spectacle, conférence) une personne qualifiée et reconnue en tant que telle (secouriste par exemple) surveille la salle et veille à ce que les allées nécessaires en cas d'évacuation restent libres.

1.5 Expositions

- L'exposant a connaissance des exigences liées aux normes sur la réaction au feu des matériaux et les respecte. (classement normalisé de M0 à M4 de réaction au feu)

Annexe 2 : Pièces de candidature à envoyer

Le porteur de projet devra **transmettre son dossier de candidature** comportant :

- des photographies illustrant le projet ou les œuvres qui seront présentées au public.
- les pièces administratives qu'il aura en sa possession (Siret, déclaration d'association, justificatif professionnel).
- les fiches de candidature "Animations ABC 2021" ou "Sciences participatives 2021" en fonction des propositions faites par la structure (une note technique peut accompagner la proposition de sciences participatives)

L'ensemble des éléments contribuera à la présentation du candidat lors du jury. La présence du candidat n'est pas requise lors de ce jury.

A l'issue du jury, chaque candidat est informé de la décision du jury. En cas de réponse positive, le candidat validera avec les services du Parc son inscription définitive au programme d'animations ABC 2021 et animation d'un programme de sciences participatives (validation du calendrier, contenus...).

2.1. Fiche de candidature "Animations ABC 2021"

La fiche de candidature à remplir est annexée au présent document sous le nom "Fiche_animations_ABC_2021.xlsx".

- **Intitulé**

Préciser les intitulés qui seront utilisés dans le cadre de la communication autour de l'animation concernée. Il doit donc être relativement court et original, tout en étant suffisamment explicite, pour donner envie de s'inscrire.

- **Type**

Préciser si l'animation prévue est une conférence, une sortie nature, un café-débat, une formation, une randonnée...

- **Intervenant(s)**

Préciser les noms et qualités des personnes qui interviendront physiquement lors de l'animation.

- **Commune(s)**

Préciser la ou les commune(s) où peut se dérouler l'animation. Si pas de commune particulièrement ciblée, laisser vide.

- **Durée**

Préciser la durée de l'animation

- **Calendrier**

Préciser les éléments liés au calendrier de l'animation :

- existence de date ou période impérative indispensable au bon déroulé du projet
- capacité d'adaptation du projet à un calendrier négocié pour assurer une programmation cohérente
- possibilité de réalisation de l'animation plusieurs fois dans l'année

- **Descriptif**

Descriptifs “grand public” des animations, destinés à la réalisation des programmes. Au maximum 350 caractères, espaces compris.

- **Équipements**

Préciser clairement les sites, les bâtiments, les équipements pouvant être mobilisés si besoin est.

- **Financement**

Préciser le coût de l’animation ou du groupe d’animations (coût forfaitaire, matériel complémentaire, réservations...).

2.2. Fiche de candidature “Sciences participatives 2021”

La fiche de candidature à remplir est annexée au présent document sous le nom “Fiche_sciences_participatives_2021.docx”.

Une note technique plus détaillée pourra accompagner la fiche.

- **Intitulé**

Préciser l’intitulé ou les propositions d’intitulés du programme de sciences participatives. L’intitulé final sera validé avec les services du Parc si la proposition est retenue. Il doit être relativement court, tout en étant suffisamment explicite, et donner envie de participer.

- **Intervenant(s)**

Préciser le(s) nom(s) et qualités de la ou des personne(s) qui interviendront physiquement dans l’élaboration et l’animation du programme.

- **Descriptif du programme**

Descriptif technique du programme, répertoriant les différentes actions menées, leurs intérêts et leurs objectifs. Il détaillera les outils, les techniques et les approches utilisées pour répondre au cahier des charges en 3.2.

- **Répartition des actions dans le temps**

Préciser le temps passé pour chacune des actions prévues dans l’animation du programme, ainsi qu’un rétro-planning de mise en place, d’animation des actions, et de bilan de la première année.

- **Mobilisation des équipements**

Préciser clairement les sites, les bâtiments, les équipements pouvant être mobilisés si besoin est.

- **Financement**

Préciser le coût d’animation du programme de sciences participatives en fonction des actions menées (coût forfaitaire, déplacements, outils de communication, matériel complémentaire, réservations...).

2.3 Contacts pour vous aider à répondre à l'AMI

Le Parc naturel régional est également là pour vous aider à construire vos projets, notamment pour renforcer leur dimension partenariale.

N'hésitez pas à contacter :

Yann Lozachmeur, animateur des Atlas de la Biodiversité Communale

y.lozachmeur@parc-naturel-briere.fr

Tel : 02 40 91 68 68